

DEMATERIALISATION DE LA TELEPROCEDURE - DREETS ARA –

Commission régionale d'équivalence pour l'accès aux concours de la fonction publique hospitalière



Temps estimé pour réaliser cette téléprocédure :
30 minutes



Veillez à regrouper toutes les informations et documents nécessaires avant de démarrer votre saisie

Le dispositif mis en place par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes permet aux candidats d'obtenir une décision d'équivalence au titre du diplôme ou de l'expérience professionnelle pour se présenter à certains concours de la fonction publique hospitalière.

Cette démarche s'adresse aux personnes qui ont besoin d'obtenir une équivalence de diplôme pour s'inscrire à un concours de la fonction publique hospitalière ouvert par un centre hospitalier.

Lien pour accéder à la démarche en ligne :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/equivalence-concours-fph>

OU



Une messagerie est intégrée à cette plateforme pour tous les échanges entre vous et vos interlocuteurs. Ainsi, vous êtes régulièrement informé(e) de l'état d'avancement du traitement de votre dossier.

Cette téléprocédure ne concerne que la région Auvergne-Rhône-Alpes, tout dossier déposé au titre d'une autre région sera classé sans suite par les personnes en charge de l'instruction des demandes.

COMMENT CRÉER VOTRE COMPTE SUR LE SITE DEMARCHEES SIMPLIFIEES

- 1 Cliquez sur le lien d'accès à la téléprocédure :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/equivalence-concours-fph>

- 2 Cliquez sur : « Créez-vous un compte démarches simplifiées.fr »

Commencer la démarche

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

J'ai déjà un compte

- 3 Renseignez votre Email et créez un mot de passe

Ou

Identifiez-vous avec FranceConnect

Créez-vous un compte
demarches-simplifiees.fr

Email

Mot de passe

[Créer un compte](#)

ou

 S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

- 4 Un Email vous est envoyé pour activer votre compte

Nous vous avons envoyé un email contenant un lien d'activation. Ouvrez ce lien pour activer votre compte.



Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre Adresse

Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu.



Activez votre compte

Bonjour,

Pour activer votre compte sur demarches-simplifiees.fr, veuillez cliquer sur le lien suivant :
https://www.demarches-simplifiees.fr/users/confirmation?confirmation_token=b8h7PEj7zRAxZ3xIVNcL

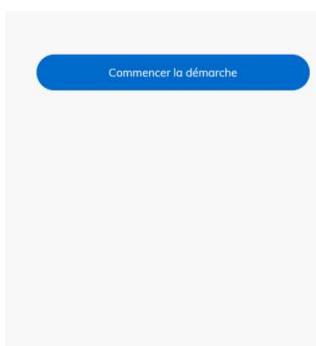
Bonne journée,

L'équipe demarches-simplifiees.fr

[beta.gouv.fr](#)

5 Cliquez sur le lien reçu

6 Puis commencer la démarche



7 Une fois la téléprocédure terminée, pour conserver vos données dans le temps, il est impératif que vous téléchargez et que vous conserviez tous les documents qui pourront servir de preuve (formulaire, mails, pièces jointes...).

8 Pour nous aider à progresser dans la construction de nos services en ligne, n'oubliez pas de donner votre avis en fin de téléprocédure grâce au bouton 



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

DREETS Auvergne-Rhône-Alpes (ARA) – 53 Boulevard Marius Vivier Merle - 69003 LYON

Mail : lilas.rouighi@dreets.gouv.fr copie à beatrice.gerald@dreets.gouv.fr